

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité : si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts







FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre Ouest
61, rue du Mûrier
37450 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
02 47 05 28 67

maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

Pour tout envoi de dons :

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire
BP 70289
75867 PDC PARIS 18

CHATEAU DE VALENÇAY

2, rue de Blois
36600 VALENÇAY
02 54 00 15 69
accueil@chateau-valencay.fr
www.chateau-valencay.fr

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du
Crédit Agricole Centre Ouest



FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration du

théâtre
du château

de Valençay

MISSION
STEPHANE
BERN

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : MyPhotoAgency - Guillaume Hareux - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

Participez à la restauration d'un théâtre exceptionnel



LE PROJET : RESTAURER UN THÉÂTRE UNIQUE

Le théâtre de Valençay se situe dans l'enceinte du domaine du château de Valençay dans l'Indre. Le péril du théâtre semble lointain si l'on admire les décors de scène mais la réalité est tout autre s'agissant du clos et du couvert de l'édifice. Il existe de nombreuses fuites dans la toiture. Des travaux de fortune ont été réalisés il y a 20 ans avec un regrettable apport en ciment sur tout le soubassement. Il en résulte une humidité emprisonnée dans les murs qui génère un salpêtre nuisible qui a commencé à altérer et effacer les décors intérieurs. Des travaux doivent être entrepris sur les charpentes tandis qu'il convient de remplacer les fenêtres et les lucarnes sans oublier les souches de cheminée. Des interventions sur la façade sont à effectuer de toute urgence : retrait de la végétation, rejointement des parements, création d'huissières... Votre soutien est plus qu'indispensable pour effectuer ces importants travaux.

LE LIEU ET SON HISTOIRE : UN VÉRITABLE TRÉSOR

Ancienne demeure du prince Charles-Maurice de Talleyrand, qui fut ministre des Affaires étrangères de Napoléon Bonaparte, le château de Valençay est de style Renaissance et classique. A partir de 1816 et jusqu'à sa mort Talleyrand y séjourne chaque année quelques mois entouré de sa famille et de nombreuses personnalités. Il entreprend en 1819 la transformation d'un bâtiment des communs en un théâtre privé destiné à son divertissement et à celui de son entourage. Le chantier, confié à l'architecte Claude-Marie Denuelle de Saint-Leu,

s'achève en 1820 et voit l'intervention d'artisans locaux, pour le gros œuvre, tandis que des spécialistes parisiens comme Pierre-Luc-Charles Ciceri, alors peintre en chef de l'Opéra de Paris, réalisent la décoration intérieure de la salle et les décors de scène. Le théâtre du château de Valençay est classé au titre des monuments historiques depuis 2011 avec l'ensemble du domaine. Le château de Valençay classé depuis 1975 fut l'un des lieux de dépôts choisis par le musée du Louvre pour abriter certains chefs d'œuvre lors de la seconde guerre mondiale.

LA MOBILISATION : UN LIEU DYNAMIQUE

Le domaine de Valençay est exceptionnel par son implantation en surplomb de la vallée du Nahon et fait partie des grands sites du Val de Loire. Le théâtre de Valençay est un levier touristique évident pour le site et son attractivité et est également un lieu d'art et de culture où des artistes internationaux peuvent s'y produire. Ainsi la saison culturelle envisagée alternera visites muséales nombreuses et concerts, conférences, débats sur l'histoire et l'art de vivre à la française. Il s'agit de structurer une offre culturelle forte pour le territoire local, régional et national. En outre l'acoustique exceptionnelle du théâtre conduit de nombreux artistes à vouloir enregistrer dans cet écrin de choix. Soyez nombreux à participer à la rénovation de ce véritable bijou.

Montant des travaux	700 100 €
Objectif de collecte	100 000 €
Début des travaux	Début 2023

© MyPhotoAgency - Guillaume Hareux & Eric Jozeleau



Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration du théâtre du château de Valençay

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/78643
ou en flashant le QR code ci-contre.



111528

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - théâtre de Valençay

Le montant de mon don est de _____ €

Autres montants suggérés 80 € 150 € 250 € 500 €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre